



CONSEIL MUNICIPAL D'OFFLANGES

PV REUNION DU 27 JUIN 2025

Présents :

MM. Cédric BARBIER – Bruno CHAUCOUVERT - Jean Marie GUELLE – Gilbert JACQUOT – Jean Claude THABARD – Nicolas THABARD – Thierry VINCENT.

Excusés : MM COMTE Claude et Jean Michel GRAS

Secrétaire de séance : Nicolas THABARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

Il sollicite le Conseil pour rajouter à l'ordre du jour

- Remboursement de Groupama
- Entretien des locaux
- Convention ONF pour vente des résineux

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

M. Nicolas THABARD est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 04 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité

2. REMBOURSEMENT DE GROUPAMA

La Commune est affiliée à Groupama depuis le début de l'année et la Caisse Locale verse une participation dans le cadre du contrôle des extincteurs, 267.86€ ont été versés à la commune pour le contrôle 2025.

3. ENTRETIEN DES LOCAUX

Deux personnes se sont proposées à la suite de la petite annonce passée.

Le Conseil Municipal retient la candidature de Mme DEMION pour un contrat hebdomadaire de 2h.

4. CONVENTION ONF POUR VENTE DES RESINEUX

Cette convention a pour objectif de supprimer des sapins malades de la forêt communale.

Le volume estimé est de 490 mètres cube.

Après étude, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire pour signer ce document.

5. AJOUT DES PARCELLES ZD 92 ET 93 AU REGIME FORESTIER

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour l'ajout de ces parcelles au régime forestier.



6. AVENANT AU REGLEMENT DU CIMETIERE

Suite à l'installation de la plaque pour le jardin du souvenir, ceci afin que chacun puisse apposer une plaque mémoriale, le Conseil Municipal décide de réglementer ces plaques de la façon suivante :

- **Plaque d'identité** la plaque sert à rappeler la mémoire du défunt, elle fera office de sépulture, pour que les proches puissent se recueillir,
- **Format de la plaque** la plaque pourra être en bronze, granit, marbre ou aluminium, de dimension 16cm par 11cm,
- **Inscription sur la plaque** l'inscription devra obligatoirement indiquer les nom et prénoms, date de naissance et date de décès,
- **fixation de la plaque** elle sera collée et non pas vissée sur la plaque communale du Jardin du souvenir, installée à cet effet.

Un avenant au règlement intérieur du cimetière sera fait en conséquence

7. PARTICIPATION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE DE PESMES

M. BARNS a sollicité la commune pour une participation au voyage scolaire effectué cette année par son enfant. Compte tenu que la commune a pour habitude de participer à ce genre de voyages, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour une participation de 50€.

8. AVENANT N°4 CARRIERE

La société des Carrières sollicite un avenant du contrat de forage à la suite d'un glissement de terrain pour la remise en état du lieu.

Le Conseil Municipal demande des explications complémentaires. La décision est reportée à une date ultérieure.

9. CHANGEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

L'ordinateur de la secrétaire doit être remplacé. Le Maire a sollicité plusieurs devis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la société FORM@TIK basée à Orchamps pour un montant TTC de 1 599.00€

10. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU MUR DE SOUTENEMENT

A la suite de nouvelles requêtes qui avaient été émises et des nouvelles offres reçues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise TETRA SAS, 25 580 ETALANS, OPTION 1, avec couvertine béton, pour un montant de 373 157.00€ HT.

11. QUESTIONS DIVERSES

a) **HALLE DU TERRAIN DE SPORT** M. LENOBLE s'interroge sur les chéneaux,

b) **DECLARATION DE TRAVAUX** Le Conseil Municipal rappelle à l'ensemble des habitants que tous les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire,
THABARD Jean-Claude

